

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Arrêté

Vu l'arrêté 25 mars 2025 paru au journal officiel le 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de recrutements sans concours de magasiniers des bibliothèques et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ce recrutement ;

La présidente de l'Université Paris Nanterre :

ARRÊTE

Article 1^{er} : La Commission au titre du recrutement sans concours dans le corps des Magasiniers - organisé par l'Université Paris Nanterre, est composée comme suit :

- Monsieur CHANTIER Joseph, Président, Bibliothécaire, Université Paris Nanterre.
- Monsieur HENAFF Arthur, Expert, Conservateur, Université Paris 8.
- Madame MUNIR QURESHI Saïra, Membre, Conservatrice, Université Paris Nanterre.
- Madame THERET Aline, Suppléante, Bibliothécaire, Université Paris Nanterre.

Article 2 : La *Présidente de l'Université Paris Nanterre* et la *Directrice Générale des Services* sont chargées, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 22 mai 2025

La Directrice Générale des Services adjointe en charge des Ressources Humaines

Juliette SANCHEZ-MONDESIR



Directrice générale des services adjointe
en charge des ressources humaines
Juliette SANCHEZ MONDESIR